

ARRETE DU MAIRE N°110/2018 AUTORISANT LA FERMETURE TEMPORAIRE DE LA RUE DU CHATAIGNIER

Le Maire de LIXING-LES-ROUHLING,

Vu l'article L 131-3 du Code des Communes ;

Vu la demande de Mme la Présidente de l'Association des Parents d'Elèves de LIXING-LES-ROUHLING d'occuper la Rue du Châtaignier et la Place des Fêtes le dimanche 8 avril 2018 de 5 heures à 20 heures, à l'occasion de l'organisation d'un vide-grenier ;

Considérant que des accidents et des encombrements pourraient se produire dans la Rue du Châtaignier si la circulation n'y était pas interrompue pendant cette manifestation ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules autre que celle nécessaire au service est interdite dans la Rue du Châtaignier jusqu'à la Rue des Jardins, le dimanche 8 avril 2018 de 5 heures jusqu'à 20 heures.

ARTICLE 2 : Cette interdiction sera matérialisée par des panneaux de signalisation.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront réprimées conformément à la loi.

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme la Présidente de l'Association des Parents d'Elèves.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

-M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SARREGUEMINES ;

-La population et aux administrés par voie de presse et d'affichage aux endroits habituels.

Fait à LIXING-LES-ROUHLING, le 6 avril 2018

Le Maire,